



Chers parents,

Le Conseil National de Sécurité de ce vendredi 27 mars 2020 a décidé de prolonger la période de confinement jusqu'au 19 avril 2020 inclus. « Cette décision pourra encore être renouvelée de deux semaines, jusqu'au 3 mai » a précisé la Première Ministre.

Voici quelques informations pratiques concernant les semaines à venir :

### **1. Garderie**

Les parents qui ne peuvent (faire) garder leur enfant sont tenus de me le signaler soit par téléphone (02/395 58 36), soit par mail ([direction@ecolepetitenghien.com](mailto:direction@ecolepetitenghien.com)) le plus rapidement possible en précisant les jours et les heures afin d'organiser au mieux l'accueil de la semaine prochaine.

Le Conseil national s'est également positionné sur l'organisation de la garderie, pendant les vacances de Pâques. Je vous confirme que l'accueil sera donc possible pour les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle dans des secteurs vitaux et services essentiels auxquels il faut ajouter les enfants qui relèvent de situations sociales spécifiques dans le cadre des politiques de l'aide à la jeunesse et pour les enfants de parents n'ayant pas d'autre choix que de confier la garde de leurs enfants aux grands-parents qui sont un public fragile.

**Ceux qui ont besoin d'une solution de garde pendant la durée des vacances sont invités à se signaler au plus vite.**

L'école ouvrira ses portes de 8h00 à 15h30. Si vous souhaitez que votre enfant aille à la garderie du matin et/ou du soir, merci de me prévenir la veille vers 18h au plus tard.

### **2. Continuum pédagogique**

Un petit mot de l'enseignant de votre enfant et/ou un complément au 1<sup>er</sup> dossier de révisions vous sera/ont envoyé/s à la suite de ce courrier général, ce lundi 30 mars.

Vous trouverez également, sur le site de l'école ([www.ecolepetitenghien.be](http://www.ecolepetitenghien.be)), quelques idées pour agir dans ce contexte inédit avec une série de liens utiles qui peuvent occuper vos têtes blondes... N'hésitez pas à en prendre connaissance.

### **3. Fête de l'Amitié**

Les parents qui avaient acheté des cartes pour la Fête de l'Amitié seront remboursés, par virement, sur leur compte, dans le courant de la semaine prochaine.

**Merci aux parents séparés de nous préciser sur quel compte le versement doit être effectué.**

### **4. Excursions**

La décision du Conseil national de sécurité comprend la disposition suivante : « Les excursions scolaires de plusieurs jours sont interdites jusqu'à la fin de l'année scolaire ». Nous sommes donc au regret d'annuler la sortie des 24-25 juin prévue pour les élèves de P2. Une alternative sera proposée prochainement.

Merci à tous pour votre collaboration, votre compréhension et votre solidarité.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, accessible par courriel et par téléphone.

Eric Parmentier, directeur.